



Compromis de vente de fond de commerce

Par **lamargot**, le **07/12/2009** à **17:12**

Bonjour, J'ai le projet de racheter un fond de commerce. on m'a informé qu'il n'était ni nécessaire ni obligatoire de passer par un notaire ou avocat d'affaire pour préparer le contrat de cession d'un fond de commerce. Pouvez vous me préciser si cette information est bonne. J'aimerais en effet s'il n'y a pas d'obligation, mettre en place en suivant l'exemple de contrats types et à moindre prix, le projet de cession de fond de commerce afin de le présenter comme compromis pour mon dossier de prêt bancaire. merci

Par **fabienne034**, le **07/12/2009** à **21:38**

Bonjour, l'information est bonne pour tout savoir sur la cession d'un fonds de commerce avec les modèles <http://www.fbls.net/commercedroit.htm>